



Grenoble, le 26 décembre 2014 – 17h00

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le département de l'Isère passe en vigilance Orange pour le phénomène « Neige - verglas »

La préfecture de l'Isère vous informe que Météo France prévoit un épisode hivernal non exceptionnel mais suffisamment notable pour rendre les conditions de circulation difficiles en cette période de départ en vacances.

L'épisode neigeux débutera le samedi 27 décembre 2014 à 03 h 00 et prendra fin au plus tôt le dimanche 28 décembre 2014 à 07 h 00.

La perturbation bien active va concerner l'ensemble de la région, et notamment l'Isère, durant les prochaines 48 h. Les premières précipitations poussées par un flux d'altitude de secteur nord-ouest toucheront Rhône Alpes dès 4 h du matin en donnant de la neige à toute altitude.

En cours de matinée un léger radoucissement fera remonter la limite pluie-neige vers 600 m sur le nord Isère. Les cumuls en environ 15h d'ici samedi soir atteindront parfois 60 cm en montagne au delà de 2000 m ; 20 à 30 cm vers 1000 m, 2 à 4 cm en Dauphiné.

Un refroidissement très marqué est attendu dès samedi soir avec des chutes de neige redescendant jusqu'en plaine,

Conséquences possibles :

- Neige-Verglas/Orange
- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Consignes de comportements :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.

- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - - les chauffages d'appoint à combustion en continu.
- Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour plus d'informations : www.vigimeteo.com (et cliquez sur le département)

Contact presse :
Préfecture de l'Isère
04.76.60.34.00